



Executive Council of Ontario Order in Council

On the recommendation of the undersigned, the Lieutenant Governor of Ontario, by and with the advice and concurrence of the Executive Council of Ontario, orders that:

Conseil exécutif de l'Ontario Décret

Sur la recommandation de la personne soussignée, le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif de l'Ontario, décrète ce qui suit :

WHEREAS the Minister of Energy and Electrification ("Minister") is committed to ensuring that Ontario has a reliable, affordable and clean electricity system, while continuing to find further cost efficiencies in the electricity sector;

AND WHEREAS it is desirable that the Independent Electricity System Operator ("IESO") assist the Government to ensure that Ontario continues to have a reliable and affordable electricity system;

AND WHEREAS the Minister may, with the approval of the Lieutenant Governor in Council, issue directives under subsection 25.32(5) of the *Electricity Act, 1998* that require IESO to undertake any initiative or activity that relates to, amongst other matters, electricity supply or capacity.

NOW THEREFORE the Directive attached hereto is approved.

ATTENDU QUE le ministre de l'Énergie et de l'Électrification (le « ministre ») tient à ce que l'Ontario dispose d'un réseau électrique fiable, abordable et propre, tout en continuant de chercher de nouveaux moyens de faire des gains d'efficacité dans le secteur de l'électricité;

ET ATTENDU QU' il est souhaitable que la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE ») aide le gouvernement à s'assurer que l'Ontario dispose toujours d'un réseau d'électricité fiable et abordable;

ET ATTENDU QUE le ministre peut, en vertu du paragraphe 25.32 (5) de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, par directive, ordonner à la SIERE de lancer toute autre initiative ou activité visant, entre autres, l'approvisionnement ou la capacité en électricité;

EN CONSÉQUENCE la directive en annexe est approuvée.



Recommended: Minister of Energy and Electrification
Recommandé par : Le ministre de l'Énergie et de l'Électrification



Concurred: Chair of Cabinet
Appuyé par : la présidence du Conseil des ministres

Approved and Ordered: DEC 12 2024
Approuvé et décrété le :



Lieutenant Governor
La lieutenante-gouverneure

MINISTER'S DIRECTIVE

TO: THE INDEPENDENT ELECTRICITY SYSTEM OPERATOR

I, Stephen Lecce, Minister of Energy and Electrification (Minister), hereby direct the Independent Electricity System Operator (IESO) pursuant to section 25.32 of the *Electricity Act, 1998* (Act) with regard to procurement of electricity resources to ensure the affordable, reliable operation of Ontario's electricity system in response to ongoing and growing electricity needs expected in the future, as follows:

BACKGROUND

Ontario has plans to create new infrastructure, expand electrification and build new homes by 2031. Amongst other drivers, this unprecedented growth is expected to cause an increase in electricity demand.

The IESO currently forecasts that electricity demand could increase by 75% by 2050. In anticipation of this increase in electricity demand, the Ontario government is acting now to develop clean energy infrastructure and ensure that the province has the electricity resources it will need for the decades ahead.

Developing Pumped Storage

The Ontario Pumped Storage Project ("Project") is a proposed 1,000 megawatt hydroelectric pumped storage project in the Municipality of Meaford. This open-loop project, proposed by Trans Canada Energy Ltd. (TCE), in partnership with the Saugeen Ojibway Nation (SON), would withdraw water from Georgian Bay, temporarily store it in a newly constructed reservoir, and later return the water to Georgian Bay to generate electricity. The proposed Project has conditional support from local municipalities and private sector unions and aligns with federal government objectives to meet a growing demand for clean electricity. The SON have expressed their support for this project, noting this type of investment will provide the economic foundation their community requires for true revitalization and long-term well being for future generations.

In July 2023, the government released *Powering Ontario's Growth: Ontario's Plan for a Clean Energy Future*, our response to the IESO's *Pathways to Decarbonization*, which outlines actions to meet the province's growing demand for electricity in the 2030s and beyond while transitioning to a clean electricity system. One of these actions was to further assess the benefits of developing pumped storage projects, including the Project.

Having duly considered the IESO's initial assessment of the Project, and pursuant to the former Minister of Energy's letters, dated January 9 and April 3, 2024, to the IESO and

TCE requesting the negotiation of a cost recovery agreement with TCE to enable TCE to recover eligible, prudently incurred expenses associated with the completion of pre-development work on the Project (e.g. a Class 3 estimate of capital costs, Impact Assessment process, additional engineering work), I hereby direct IESO to enter into such an agreement.

Further pre-development activities and a more accurate estimate of the capital costs associated with the Project will enable the government to take a more informed view on whether to support the Project's further development. The government's decision will consider the Project's potential value to the electricity system, Indigenous and local communities, and its ability to leverage Canadian technology to reduce exposure to storage technologies sourced from overseas.

DIRECTIVE

Therefore, in accordance with the authority under section 25.32 of the Act, the IESO is hereby directed as follows:

Developing Pumped Storage

i.

1. The IESO shall make all reasonable efforts to, and take all necessary steps to, finalize and enter into a contract with TCE to enable TCE to recover eligible, prudently incurred expenses associated with the completion of pre-development work on the Project, with contract terms that are substantially consistent with the draft contract dated October 17, 2024.
2. The IESO shall make all reasonable efforts to, and take all necessary steps to, finalize and enter into a Transfer Payment Agreement with the Ministry of Energy and Electrification to enable payments from the Ministry to the IESO to fund the contract noted in clause 1.
3. The IESO will provide quarterly updates to the Minister of Energy and Electrification to ensure the ongoing oversight of TCE's pre-development work on the Meaford Project until the contract noted in clause 1 ends.

This Directive takes effect on the date it is issued.

DIRECTIVE DU MINISTRE

À L'INTENTION DE LA SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Je soussigné, Stephen Lecce, ministre de l'Énergie et de l'Électrification (le « ministre »), ordonne par les présentes à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), en vertu de l'article 25.32 de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la « Loi ») concernant l'acquisition de ressources en électricité, d'assurer un fonctionnement abordable et fiable du réseau d'électricité de l'Ontario en réponse aux besoins courants et croissants en électricité escomptés, comme suit :

CONTEXTE

L'Ontario a l'intention de créer une nouvelle infrastructure, d'élargir l'électrification et de construire de nouveaux logements d'ici 2031. Parmi les divers facteurs, cette croissance sans précédent s'accompagne d'une hausse de la demande d'électricité.

La SIERE prévoit actuellement que la demande d'électricité pourrait augmenter de 75 % d'ici 2050. Face à cette demande, le gouvernement de l'Ontario agit dès maintenant pour développer une nouvelle infrastructure d'énergie propre et s'assurer que la province dispose des ressources en électricité dont elle aura besoin dans les décennies à venir.

Développement du stockage d'énergie par pompage

Le projet de stockage d'énergie par pompage de l'Ontario (le « projet ») vise à générer 1 000 mégawatts d'hydroélectricité dans la municipalité de Meaford. Ce projet en circuit ouvert, proposé par Trans Canada Energy Ltd. (TC Energy), et en partenariat avec la Nation ojibway de Saugeen, préleverait de l'eau dans la baie Georgienne, la stockerait temporairement dans un réservoir nouvellement construit et la renverrait ensuite dans la baie Georgienne pour produire de l'électricité. Le projet proposé bénéficie du soutien conditionnel de municipalités et de syndicats du secteur privé locaux et cadre avec les objectifs du gouvernement fédéral de répondre à la demande croissante d'électricité propre. La Nation ojibway de Saugeen a apporté son soutien à ce projet, en faisant remarquer que ce type d'investissement posera le fondement économique dont la communauté a besoin pour une véritable revitalisation et le bien-être à long terme des générations futures.

En juillet 2023, le gouvernement a publié *Alimenter la croissance de l'Ontario : Plan de l'Ontario pour un avenir énergétique propre*, sa réponse au rapport *Étude sur les voies de la décarbonisation* de la SIERE, qui présente les mesures pour répondre à la demande croissante de la province en électricité dans les années 2030 et par la suite, tout en passant à un réseau d'électricité propre. L'une de ces mesures consistait à évaluer davantage les avantages du développement de projets de stockage d'énergie par pompage, dont le projet.

Après avoir dûment tenu compte de l'évaluation initiale du projet par la SIERE, et conformément aux lettres de l'ancien ministre de l'Énergie du 9 janvier et du 3 avril 2024 destinées à la SIERE et à TC Energy demandant la négociation d'une entente de recouvrement des coûts avec TC Energy pour lui permettre de recouvrer les dépenses admissibles, engagées prudemment dans le cadre de la réalisation des travaux préparatoires pour le projet (p. ex., une estimation des coûts en capital de classe 3, un processus d'évaluation des répercussions, du travail de génie civil supplémentaire), j'ordonne par les présentes à la SIERE de conclure une telle entente.

La poursuite des activités préparatoires et une estimation plus précise des coûts en capital associés au projet permettront au gouvernement d'adopter un point de vue plus éclairé sur la question du soutien de la poursuite du développement du projet. La décision du gouvernement tiendra compte de la valeur potentielle du projet pour le réseau d'électricité, les communautés autochtones et les collectivités locales, ainsi que sa capacité à tirer profit de la technologie canadienne pour réduire l'exposition aux technologies de stockage provenant de l'étranger.

DIRECTIVE

En conséquence, en vertu du pouvoir que me confère l'article 25.32 de la Loi, j'ordonne par les présentes à la SIERE ce qui suit :

Développement du stockage d'énergie par pompage

i.

1. La SIERE doit déployer tous les efforts raisonnables et prendre toutes les mesures nécessaires pour élaborer et conclure un contrat avec TC Energy afin de permettre à celle-ci de recouvrer les dépenses admissibles et prudemment engagées dans le cadre de la réalisation des travaux préparatoires pour le projet, dont les modalités sont essentiellement compatibles avec l'ébauche de contrat du 17 octobre 2024.
2. La SIERE doit déployer tous les efforts raisonnables et prendre toutes les mesures nécessaires pour établir et conclure une entente de paiement de transfert avec le ministère de l'Énergie et de l'Électrification pour permettre les paiements du ministère à la SIERE afin de financer le contrat visé à la clause 1.
3. La SIERE fera des mises à jour trimestrielles au ministre de l'Énergie et de l'Électrification pour garantir une surveillance continue des travaux préparatoires de TC Energy pour le projet de Meaford jusqu'à la fin du contrat visé à la clause 1.

La présente directive prend effet à la date de sa signature.